

Hadopi

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres
et la protection des droits sur internet

Le livre numérique

Ce tutoriel peut être utilisé comme une introduction au concours « Bookin' avec nous ». Il présente en quelques slides les différents concepts associés au livre numérique et permet de mieux en saisir les contours.

Introduction

Le livre connaît, comme l'ensemble des biens culturels, un phénomène de dématérialisation. La numérisation du livre soulève ainsi de nombreuses questions et interroge nos pratiques de lecteurs. Elle brouille également nos repères. Livre numérique, livre numérisé, livre enrichi, liseuses, format epub sont autant de nouveaux mots qu'il est parfois difficile de définir.

Qu'est-ce qu'un livre numérique ?

Un livre numérique se définit comme un ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran. Le livre numérique peut ainsi être lu à l'aide de supports électroniques très divers : ordinateur, liseuses, tablette, smartphone....

Le livre numérique peut être un ouvrage composé directement sous forme numérique ou numérisé à partir d'imprimés ou de manuscrits. Il ressemble alors beaucoup à sa version « papier » et se lit en faisant défiler le texte ou en tournant les pages électroniques comme avec un livre physique. **On parle alors de livre « homothétique ».**

Avec l'apparition du numérique, de nouvelles formes d'ouvrages ont émergé permettant une lecture plus interactive qui peuvent associer au texte des illustrations, des vidéos ou encore du son. **On parle alors de livre « enrichi ».**

Ces nouvelles formes d'ouvrages peuvent aller très loin dans l'utilisation d'outils multimédia au service de la narration et constituer de véritables hybrides entre livre et créations multimédias.

La **liseuse** reste l'appareil dédié à la lecture numérique.

Appareil du format d'un livre, il possède un écran à « encre électronique » sans « rétroéclairage ». Pour le dire simplement, contrairement à l'écran d'un ordinateur, il s'agit d'un écran mat, qui comporte peu de reflets et fatigue donc moins l'œil. Il permet de restituer le texte et intègre des fonctions annexes : dictionnaire intégré, annotations, traduction, zoom... La liseuse est adaptée aux ouvrages homothétiques, en noir et blanc et ne peut pas lire des animations vidéo ou audio. Ce terminal convient particulièrement à la lecture de romans. Il permet de stocker une bibliothèque d'ouvrages et de les classer (par exemple selon le genre : policiers, science-fiction...).

Les terminaux tels que la **tablette, l'ordinateur ou encore le smartphone** sont adaptés à la lecture de livres homothétiques et enrichis, mais leur écran « brillant » fatigue davantage l'œil.

Les livres numériques peuvent être présentés sous divers formats : pdf, txt, epub...

Néanmoins, le **format epub** reste le format le plus adapté. Le format epub est un format ouvert qui permet d'ajuster la présentation du texte aux différents appareils de lecture : la mise en page, la structuration du texte, les images, apparaissent redimensionnés pour s'adapter à différentes tailles d'écran et faciliter la lecture.

Il existe deux types de normes : epub2 et epub3. **L'epub3** est la dernière version standardisée développée. Elle offre de nombreuses fonctionnalités et enrichissements et accepte notamment l'ajout de contenus enrichis multimédias, par exemple.

L'offre légale de livres numériques

Avec le développement des livres numériques, de nombreuses librairies en ligne sont apparues proposant différentes offres.

On peut **télécharger des livres numériques à l'unité**. Le lecteur conserve alors ses livres sur son terminal de lecture et peut y accéder avec ou sans connexion internet permanente. On peut également **consulter les livres directement en ligne**, par exemple dans le cadre d'offres d'abonnement.

Comme le livre papier, les livres numériques à l'unité sont soumis à la **loi sur le prix unique**. C'est-à-dire que tous les vendeurs doivent proposer le même livre au même prix, celui fixé par l'éditeur.

On notera que certains livres numériques sont **accessibles gratuitement** : les ouvrages tombés dans le **domaine public** (dont l'auteur est mort il y a plus de 70 ans, sauf si l'ouvrage fait l'objet d'une traduction ou d'une adaptation) et les œuvres que leur auteur a placé sous **licence Creative Commons** (licence CC0).

Pour répondre aux attentes des utilisateurs souhaitant accéder à des contenus culturels sur Internet, l'Hadopi a conçu le site offrelegale.fr qui recense les **offres culturelles en ligne pouvant être regardées comme étant légales** dans les domaines suivants : musique, vidéo à la demande, télévision de rattrapage, livre numérique, photo et jeu vidéo sur Internet.

Aujourd'hui, offrelegale.fr recense **189 sites ou services proposant des livres numériques.**

offrelegale.fr

